



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

## Délibération du 24 janvier 2025 du Conseil académique restreint aux professeurs des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L.952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu la délibération du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 24 janvier 2025 créant un comité de sélection pour pourvoir l'emploi 02 PR 0257
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 24 janvier 2025 sur la composition nominative du comité de sélection en ce qui concerne les membres ayant rang de professeur des universités.

**Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session fil de l'eau 2025 concernant le poste désigné ci-dessous :**

**Emploi : 02 PR 0257**  
**N° Odyssée : 252728**  
**Composante : UFR EGASS**  
**Laboratoire : Textes et cultures**

**Est composé comme suit :**

Président du comité : Anne Besson

Vice-Président du comité de sélection : Cécile Carra

	Civilité	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	Spécialiste de la discipline	CNU ou discipline
<b>Membres internes</b>	Mme	BESSON Anne	PR	Université d'Artois	Non	10
	Mme	CARRA Cécile	PR	Université d'Artois	Non	19
	M.	GLENARD Guillaume	PR	Université d'Artois	Oui	02
	M.	ESCUDERO Xavier	PR	Université d'Artois	Non	14
<b>Membres externes</b>	Mme	FORSTER Ninon	PR	Université Polytechnique des Hauts de France	Oui	02
	Mme	BARBE Vanessa	PR	Université Polytechnique des Hauts de France	Oui	02
	M.	BLANC Didier	PR	Université de Toulouse Capitole	Oui	02
	M.	COLAVITTI Romélien	PR	Université François Rabelais de Tours	Oui	02

Fait à ARRAS, le 10 avril 2025

Le président du conseil académique restreint aux professeurs des universités

Pierre Marquis